

Schuman Paper

n°843

13 juillet 2026

Une stratégie de sécurité européenne au service de la paix

Secrétariat de la COMECE

L'Union européenne est confrontée aux défis les plus graves en matière de sécurité depuis des décennies. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'instabilité dans le voisinage de l'Union européenne, l'intensification des rivalités géopolitiques, les menaces hybrides, les cyberattaques, le terrorisme, la criminalité organisée et l'érosion de l'ordre international fondé sur des règles exigent une réponse européenne globale et crédible.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités de défense européennes est légitime et nécessaire. Les citoyens européens attendent à juste titre de l'Union et de ses États membres qu'ils garantissent leur sécurité et protègent les valeurs sur lesquelles repose le projet européen.

Dans le même temps, le contexte géopolitique actuel ne doit pas amener l'Europe à perdre de vue sa vocation première, à savoir celle d'un projet de paix. L'Union européenne a été créée précisément pour dépasser la logique de la confrontation et pour construire une paix durable grâce à la coopération, à la solidarité et à l'État de droit. Cette vocation reste aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

La future stratégie européenne de sécurité devrait donc associer des capacités de défense renforcées à un regain d'investissement dans la diplomatie, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la coopération internationale et le multilatéralisme. La politique de sécurité doit rester résolument axée sur l'objectif stratégique de la paix et fondée sur le respect de la dignité humaine, des droits fondamentaux et du bien commun.

A. EVOLUTIONS RÉCENTES AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE ET À L'ÉCHELLE MONDIALE

L'annonce d'une future stratégie européenne de sécurité intervient dans un contexte de profondes mutations géopolitiques. Les tensions croissantes, l'affaiblissement du multilatéralisme et les conflits armés en cours, notamment l'agression de la

Russie contre l'Ukraine, sont en train de redéfinir l'environnement sécuritaire de l'Europe.

L'Union européenne a principalement réagi en renforçant son volet défense. Des initiatives récentes, notamment le Livre blanc sur la défense européenne – « Readiness 2030 », l'instrument SAFE, l'augmentation des dépenses de défense et la stratégie de l'Union en matière de préparation, témoignent d'une prise de conscience croissante du fait que l'Europe doit assumer une plus grande responsabilité en matière de sécurité.

Dans le même temps, les dépenses militaires mondiales ne cessent d'augmenter, tandis que les moyens consacrés à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ont atteint des niveaux historiquement bas. Cette tendance risque de renforcer une dynamique dans laquelle les réponses militaires dominent de plus en plus les choix politiques.

Alors que les discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel avancent, il est essentiel de veiller à ce que les investissements dans le domaine de la défense ne compromettent pas ceux consacrés à des domaines essentiels pour la paix, notamment la diplomatie, la prévention des conflits, la coopération au développement, l'aide humanitaire, ainsi que la justice socio-économique et écologique.

B. LE POINT DE VUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SUR LA GUERRE ET LA PAIX

Pour l'Église catholique, la paix ne se résume pas à la simple absence de guerre. La paix trouve ses

racines dans la justice, le respect de la dignité humaine, la solidarité et le développement intégral des peuples. Construire la paix nécessite donc de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, l'injustice, l'exclusion et la dégradation de l'environnement.

Dans le même temps, l'Église reconnaît le droit et le devoir des États d'assurer la sécurité de leurs citoyens et admet la légitimité de la légitime défense lorsque tous les moyens pacifiques ont échoué. Le recours à la force doit toutefois toujours rester exceptionnel, s'exercer dans le respect de conditions juridiques et éthiques strictes et dans le plein respect du droit international humanitaire.

En appliquant ces principes au contexte géopolitique actuel, le pape Léon XIV [a mis en garde](#) contre une banalisation croissante de la guerre et une nouvelle course mondiale aux armements. Tout en reconnaissant le besoin légitime de défense, il a insisté sur le fait que les politiques de sécurité devaient rester orientées vers la paix et s'accompagner de diplomatie, de dialogue et de coopération multilatérale.

Le Saint-Père a également souligné que les avancées technologiques dans le domaine de la guerre, en particulier l'intelligence artificielle et les systèmes d'armes autonomes, nécessitent une gouvernance éthique solide, un contrôle humain effectif et une responsabilité clairement définie.

[La contribution de l'Église](#) aux débats actuels sur la sécurité européenne est donc double : soutenir une approche réaliste et responsable de la sécurité et de la défense, tout en veillant à ce que la paix, la dignité humaine et le bien commun restent au cœur des décisions politiques.

C. CINQ RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Recommandation n°1 : Faire de la paix l'objectif stratégique

Le renforcement de la défense européenne ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen de protéger des vies humaines, de sauvegarder les valeurs fondamentales et de préserver la paix.

L'engagement de l'UE en faveur de la paix n'est pas seulement une responsabilité morale ancrée dans son

histoire, mais aussi une obligation juridique découlant des traités.

La future stratégie européenne de sécurité devrait donc veiller à ce que toutes les politiques de sécurité et de défense restent clairement axées sur l'objectif de promotion de la paix, de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale.

La communication publique relative aux politiques de défense devrait également refléter cette orientation. Les investissements dans le domaine de la défense ne devraient pas être présentés avant tout comme un instrument de compétitivité économique ou de croissance industrielle, mais plutôt comme s'inscrivant dans un effort plus large visant à garantir la sécurité et la paix.

Recommandation n°2 : Élargir l'évaluation des menaces au-delà des risques militaires

Dans le contexte géopolitique actuel, les menaces militaires méritent une attention accrue. Cependant, la sécurité ne peut se réduire à sa seule dimension militaire.

La sécurité humaine est également menacée par la pauvreté, les déplacements forcés, la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les pandémies, la criminalité organisée, la fragmentation sociale et l'érosion de la démocratie. Ces facteurs constituent souvent des causes sous-jacentes d'instabilité et de conflits violents.

La future stratégie européenne de sécurité devrait donc adopter une conception globale de la sécurité, intégrant les dimensions politiques, économiques, sociales, environnementales et humanitaires, et s'attaquant efficacement aux causes profondes de l'insécurité et des conflits.

Recommandation n°3 : Renforcer la prévention des conflits et la consolidation créative de la paix

La prévention des conflits violents reste plus efficace, moins coûteuse et plus humaine que la gestion des crises une fois qu'elles ont éclaté.

Conformément aux recommandations [d'un récent rapport du Parlement européen](#), l'Union européenne devrait renforcer considérablement ses capacités en matière de diplomatie préventive, de médiation, d'alerte précoce, de consolidation de la paix par des moyens civils, de reconstruction post-conflit et de réconciliation.

Une attention particulière devrait être accordée aux points suivants :

- renforcer les capacités en matière d'alerte précoce et d'analyse des conflits ;
- investir dans les initiatives locales de consolidation de la paix et les partenariats avec la société civile ;
- renforcer la coopération avec les organisations régionales et internationales ;
- soutenir les processus de médiation et de dialogue ;
- intégrer la prévention des conflits dans l'ensemble des domaines d'action concernés.

L'Union européenne devrait continuer à adopter une approche intégrée mobilisant les politiques en matière de diplomatie, de commerce, de développement, d'aide humanitaire, de climat, de migration et de droits de l'homme afin de promouvoir la sécurité humaine et une paix durable.

Dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel, il convient de préserver des ressources suffisantes pour la diplomatie, la prévention des conflits, la consolidation de la paix par des moyens civils, la coopération au développement, l'aide humanitaire, l'éducation, la santé publique, ainsi que pour les politiques favorisant la cohésion sociale et l'action pour le climat.

En adoptant une approche créative de la consolidation de la paix, l'Union européenne pourrait également explorer des partenariats avec un éventail plus large d'acteurs, y compris des acteurs religieux et confessionnels, comme le préconise [le plan d'action en matière de droits de l'Homme et de démocratie](#). Leur présence, source de confiance au sein des communautés locales, y compris dans les zones difficiles d'accès, ainsi que leur approche globale et à long terme, font d'elles des partenaires précieux dans les domaines de la gestion des crises, de la consolidation de la paix, de la médiation et de la réconciliation.

Recommandation n° 4 : Renforcer le contrôle démocratique et la responsabilité éthique

Les investissements nécessaires, proportionnés et adéquats dans les capacités de défense européennes doivent s'accompagner d'un contrôle démocratique rigoureux, d'une transparence totale et de garanties éthiques.

Les armes ne doivent en aucun cas être traitées comme des marchandises commerciales ordinaires. L'augmentation des dépenses de défense doit donc rester soumise à un contrôle parlementaire efficace et à des mécanismes de responsabilité solides.

Une attention particulière doit être accordée aux technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle et les systèmes autonomes. L'innovation technologique doit rester au service de la sécurité humaine et de la paix.

La COMECE demande :

- un contrôle humain effectif sur toutes les décisions impliquant le recours à la force létale ;
- une responsabilité clairement définie tout au long de la chaîne décisionnelle ;
- des normes éthiques et juridiques strictes régissant la recherche et l'innovation dans le domaine de la défense ;
- un renforcement des lignes directrices européennes relatives au développement et au déploiement des technologies militaires.

Une politique européenne de défense plus forte devrait également s'accompagner de contrôles responsables et transparents des exportations d'armes, d'une mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes et d'un engagement renouvelé en faveur des efforts multilatéraux en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement.

L'Union européenne devrait continuer à promouvoir un multilatéralisme efficace, renforcer sa coopération avec les Nations unies, l'OTAN et l'OSCE, et contribuer à la reconstruction d'une architecture internationale de paix fondée sur la confiance, la coopération et le respect du droit international.

4

Recommandation n° 5 : inscrire la stratégie de sécurité dans une stratégie européenne de paix plus large

La future stratégie européenne de sécurité devrait s'inscrire dans une vision européenne plus large et cohérente de la paix.

La COMECE encourage donc l'Union européenne à élaborer une stratégie européenne globale pour la paix, en s'appuyant sur les instruments existants tels que la stratégie globale et la « boussole stratégique ». Un cadre stratégique en matière de paix pourrait également venir compléter le consensus européen sur le développement et le consensus européen sur l'aide humanitaire, dans le cadre du lien entre aide humanitaire, développement et paix.

Un tel cadre permettrait de :

- promouvoir une conception commune de la paix dans l'ensemble de l'Union ;
- renforcer la cohérence des politiques entre la sécurité, le développement et l'action humanitaire ;
- renforcer les capacités civiles en matière de consolidation de la paix ;
- renforcer la diplomatie préventive et la médiation ;
- d'améliorer la capacité de l'Union à s'attaquer aux facteurs, tant visibles que moins visibles, d'insécurité et de conflit

L'élaboration d'une telle stratégie devrait s'accompagner de larges consultations avec les États membres, les institutions de l'Union européenne, la société civile, les communautés religieuses, le monde universitaire et les autres parties prenantes concernées.

L'Europe a besoin de capacités de sécurité et de défense renforcées. Cependant, une sécurité véritable et durable ne peut être assurée par des moyens militaires seuls.

L'Union européenne a été fondée comme un projet de paix. Dans un contexte géopolitique en pleine mutation, l'Europe est appelée non seulement à se protéger, mais aussi à rester un acteur mondial en faveur de la paix en promouvant le dialogue, la coopération multilatérale et la dignité humaine.

La sécurité et la paix ne sont pas des objectifs contradictoires. Au contraire, la sécurité doit être au service de l'objectif primordial d'une paix juste et durable, qui doit guider les choix stratégiques de l'Europe dans les années à venir.

Secrétariat de la COMECE

Contribution en vue d'une future stratégie européenne de sécurité

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.